



# « L'ARTISANAT EN BOURGOGNE : BESOINS ET LEVIERS POUR SON DEVELOPPEMENT »

AVIS

présenté par

William FORESTIER et Michel LAFARGE

COMMISSION N°2

Développement économique, emploi, innovation, tourisme

SEANCE PLENIERE DU 16 FEVRIER 2012

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>L'ARTISANAT BOURGUIGNON EN QUELQUES CHIFFRES .....</b>	<b>7</b>
A – LES ENTREPRISES .....	7
B – LES ACTIFS.....	7
<b>ATOUTS ET VALEURS DE L'ARTISANAT.....</b>	<b>8</b>
A – UNE IMAGE POSITIVE .....	8
B – LES VALEURS EDUCATIVES ET SOCIALES DE L'ARTISANAT .....	8
C – UN SECTEUR CREATEUR ET DEVELOPPEUR D'EMPLOIS NON DELOCALISABLES.....	9
D – UN ROLE STRUCTURANT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	9
E – UNE REPOSE AU DEFI ENVIRONNEMENTAL.....	10
<b>PROPOSITIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>ROMPRE L'ISOLEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE .....</b>	<b>12</b>
<b>AMELIORER LES DISPOSITIFS D'AIDE.....</b>	<b>13</b>
<b>REPENSER LES RELATIONS ARTISANAT-BANQUES .....</b>	<b>14</b>
<b>SIMPLIFIER L'ACCES DES ENTREPRISES ARTISANALES AUX MARCHES PUBLICS .....</b>	<b>16</b>
<b>FAVORISER L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>17</b>
<b>FORMER POUR FAIRE FACE AUX MUTATIONS DES METIERS.....</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>20</b>



Commission n° 2  
« Développement économique, emploi, innovation, tourisme »

Saisine

« *L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement* »

Rapporteurs : *William FORESTIER*  
*Michel LAFARGE*

*Cahier des charges*

**1 - Contexte national de la saisine : un secteur touché plus tardivement par la crise**

L'artisanat rassemble aujourd'hui plus de trois millions d'actifs et regroupe 920 000 entreprises. Présent dans les domaines de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services, ce secteur recouvre des activités très différentes et occupe ainsi une place privilégiée dans l'économie française.

**L'artisanat a été touché plus tardivement par la crise que la plupart des autres secteurs**, bénéficiant encore d'une croissance à la fin de l'année 2008. **Le premier trimestre 2009 a néanmoins été marqué par une véritable dégradation**, le domaine le plus impacté étant celui de la fabrication (-9 %)¹. Les artisans ont été plus sensiblement affectés au cours du deuxième trimestre 2009. Leur chiffre d'affaires a ainsi reculé de 6 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette morosité concernait l'ensemble des entreprises artisanales². La baisse d'activité s'est poursuivie au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires global des entreprises artisanales affichant un repli de 5 %³.

**Sur l'ensemble de l'année 2009, l'artisanat a échappé aux pires effets de la crise, avec un chiffre d'affaires en baisse de 5,5 %**. Le secteur de la fabrication a été le plus atteint, puisqu'il a subi une chute d'activité de 9 % sur l'ensemble de 2009. Avec un repli de 2,5 % sur l'année, les artisans de l'alimentation ont mieux résisté à la crise, de même que les artisans des services qui ont enregistré un recul de 3,5 %. Quant à l'artisanat du bâtiment, très affecté par la chute d'activité liée à la construction neuve, il a connu une réduction de son activité de 6 % au dernier trimestre 2009 et de 4,5 % sur l'année. **La trésorerie des entreprises artisanales a été impactée par la conjoncture, 34 % des artisans déclarant une détérioration.**

**La baisse d'activité s'est poursuivie au premier trimestre 2010 dans l'artisanat et le commerce de proximité**, le chiffre d'affaires global de ces catégories d'entreprises affichant un repli de 3 % (en valeur) par rapport à la même période en 2009⁴.

¹ *L'impact de la crise sur les entreprises artisanales*, Enquête UPA / I+C, avril 2009.

² *L'impact de la crise sur les entreprises artisanales et sur l'emploi dans l'artisanat*, Enquête UPA / I+C, juillet 2009.

³ *Enquête de conjoncture 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 - Année 2009*, Enquête UPA / I+C, janvier 2010.

⁴ *Premiers signes d'une sortie de crise*, La lettre de conjoncture, UPA, mai 2010.

La seconde partie de l'année 2010 a été plus favorable, puisque, pour la première fois depuis la fin 2008, les entreprises de ce secteur ont enregistré une croissance positive de leur activité. Ainsi leur chiffre d'affaires a progressé de 0,5 % entre le troisième trimestre 2009 et le troisième trimestre 2010. Les bons résultats enregistrés par les artisans de la fabrication (2 %) et dans une moindre mesure par ceux du bâtiment et des services (0,5 % chacun) ont compensé une baisse d'activité chez les artisans et commerçants de l'alimentation (1,5 %) qui étaient restés jusqu'alors à l'écart de la crise. Par ailleurs, la trésorerie des artisans et commerçants de proximité est restée un vrai sujet de préoccupation, 22 % d'entre eux faisant encore état d'une détérioration de la situation financière de leur entreprise. Dans ce contexte, les artisans et commerçants de proximité sont restés prudents quant à l'évolution à venir de leur activité. Ils étaient ainsi encore 27 % à craindre une baisse de leur chiffre d'affaires pour la fin de l'année<sup>5</sup>.

## **2 - Champ de la saisine : les entreprises artisanales de moins de 10 salariés**

En Bourgogne, on dénombre 24 833 entreprises artisanales employant 53 547 salariés<sup>6</sup>. Un chiffre auquel il convient d'ajouter 26 284 dirigeants, 1 735 conjoints collaborateurs et 5 834 apprentis.

Les entreprises artisanales se caractérisent par leur dimension et la nature de leur activité. Elles emploient, dans leur majorité, moins de dix salariés (grâce au droit de suite, les effectifs peuvent dépasser ce seuil et le chef d'entreprise conserver son statut) et doivent exercer une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service répertoriée dans le répertoire des métiers. Elles doivent, en outre, être économiquement indépendantes.

Les artisans sont officiellement reconnus comme tels s'ils justifient soit d'un diplôme ou d'un titre homologué dans le métier exercé, soit d'une immatriculation au Répertoire des métiers pendant au moins six ans.

L'artisanat regroupe quatre branches : l'alimentation, le bâtiment (métiers du gros œuvre, du second œuvre et de la finition, métiers de l'équipement technique et électrique), la production (métaux, textile, habillement-cuir, bois-ameublement), les services.

## **3 - Objectif de la saisine : disposer d'une vision claire des besoins et des leviers de développement de l'artisanat**

Présentes de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire bourguignon, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités très diverses au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. L'artisanat est, en outre, un vecteur de l'équilibre des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs centres. Il est également un élément essentiel de dynamisation économique du territoire rural et assure un rôle de service de proximité indispensable. Mais ce qui fait la force de ce type de structures (adaptabilité, réactivité...) en fait aussi en partie la faiblesse : l'entreprise repose sur un petit nombre de personnes (dirigeant, conjoint collaborateur, salariés...).

Compte tenu de ces spécificités, il apparaît que les aides mises en œuvre en faveur des PME en matière de croissance de l'entreprise, de projet de développement et de besoin en fonds de roulement ne sont pas adaptées aux entreprises artisanales.

Il s'agit donc d'identifier les leviers de croissance et les besoins de ce secteur, ainsi que les insuffisances des dispositifs d'accompagnement proposés par les banques et les acteurs publics, afin de permettre à la Région de formaliser une politique active en faveur de l'artisanat.

---

<sup>5</sup> L'artisanat et le commerce de proximité retrouvent une croissance positive, La lettre de conjoncture, UPA, novembre 2010.

<sup>6</sup> Nombre d'entreprises immatriculées au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (*Les grands secteurs de l'artisanat dans les territoires bourguignons*, Chambres de métiers et de l'artisanat de la région Bourgogne, édition 2010).

#### **4 - Modalités de travail**

En premier lieu, le CESER a sollicité le directeur de l'Economie et Innovation, Economie sociale et solidaire au Conseil régional de Bourgogne (M. Olivier RITZ), afin que celui-ci précise le cadre de la saisine.

Sur le plan méthodologique, cette étude sera menée sur la base de recherches statistiques et bibliographiques, ainsi que sur les auditions (liste non exhaustive) :

- Conseil régional : M. Olivier RITZ
- Chambre de métiers et de l'artisanat
- Organisations professionnelles pour chacune des branches identifiées
- Représentants des banques
- OSEO
- SOCAMA (Société de caution mutuelle Banque populaire)
- SIAGI (Société de caution mutuelle pour les autres banques)
- Artisans (rencontre sur leur lieu de travail)
- Responsables de CFA
- Conseillers d'orientation
- Meilleurs apprentis, meilleurs ouvriers de France
- Associations de prêt d'honneur (APH)
- ...

La Commission mènera une approche secteur par secteur, en distinguant territoires urbains et ruraux.

#### **6 - Echéance : février 2012**

#### **7 - Suivi de la saisine**

- Réalisé par les rapporteurs, sous la coordination du Secrétaire de la Commission
- Détermination des sujets prioritaires à évaluer
- Présentation de l'avis au Conseil régional

Le Président  
Ancien Ministre

Dijon le 13 octobre 2010  
Ref : GS/AR

Monsieur Le Président,

L'artisanat fort de ses 25 000 entreprises et de ses 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires est un élément fort de structuration de l'activité économique sur l'ensemble du territoire bourguignon. De ce fait, il participe également fortement au développement et au maintien de l'emploi, notamment dans les zones rurales, grâce à l'embauche de plus de 53 000 salariés et près de 6 000 apprentis.

Afin de formaliser une politique active en faveur du développement de ce secteur il convient de maîtriser :

- Les leviers de croissance dans ce secteur ;
- Les besoins exprimés par les entreprises artisanales ;
- Les modalités d'accompagnement mises en œuvre par le secteur bancaire en faveur des entreprises de l'artisanat (prêts à court, moyen ou long terme, garantie, assurance-crédit...)
- Les modalités d'accompagnement mise en œuvre par les acteurs publics (OSEO, Siagi,...)

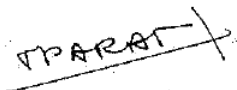
En effet, il semble évident, du fait la structure de ces entreprises artisanales, que les modalités actuellement mises en œuvre pour les PME et les grandes entreprises, notamment du secteur industriel, en matière de financement de :

- Croissance de l'entreprise ;
- Projet de développement ;
- Besoin en fonds de roulement ;

ne sont pas adaptées à l'artisanat.

Afin de disposer d'une vision claire des besoins des entreprises et des leviers du développement de l'artisanat, le Conseil régional de Bourgogne, chef de file du développement économique en région, souhaite l'éclairage du CESER de Bourgogne.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François PATRIAT  
Sénateur de la Côte d'Or

Monsieur François BERTHELON  
Président du CESER  
17, Boulevard de la Trémouille  
21000 DIJON

# INTRODUCTION

Comme le suggère l'excellente communication du secteur, on entend que l'artisanat est la première entreprise de France. Et pourtant...

Son professionnalisme est largement apprécié dans toutes les branches d'activité. Et pourtant...

Des nombreuses auditions que le CESER a pu effectuer, il ressort une grande solitude de l'artisan. Cette solitude est la conséquence d'une indépendance voulue, recherchée et fondatrice du statut d'artisan. La prise de risque et l'autonomie en étaient les corollaires. Mais dans un passé récent, ces éléments trouvaient leur sens dans un environnement social et économique qui a beaucoup changé. Aujourd'hui cette solitude semble subie.

Le besoin d'accompagnement a souvent été exprimé, en sorte que les propositions que nous présentons au Conseil régional pourraient se résumer à une seule :

## *l'accompagnement des artisans*

Ce qui semble nécessaire cependant, c'est de ne répondre à cette demande d'accompagnement qu'après avoir analysé les dispositifs existants, leur effet et de distinguer, radicalement, les entreprises artisanales de moins de dix salariés des autres TPE et PME, parce que les auditions nous y contraignent.

Une réponse en termes de catalogue, par exemple, ferait l'impasse sur une spécificité du monde de l'artisanat qui est la proximité et le contact, et serait vouée à l'échec.

Proximité, aménagement des territoires, marché résidentiel, compétences sur le cœur de métier sont les éléments structurants ; isolement, concurrence d'entreprises plus importantes sur des marchés traditionnels, peu de compétences hors le cœur de métier en matière de gestion sont les risques. Et ceux-ci augmentent en même temps que se développe l'entreprise artisanale parce que l'artisan s'éloigne le plus souvent du cœur de métier qui est sa zone de compétence forte. C'est à l'ensemble de ses prismes qu'il a fallu recourir pour essayer de répondre à la question qui nous était posée par la Région.

Il convient de noter que la notion de risque est inhérente à l'exercice de l'activité entrepreneuriale. Un échec peut cependant être enrichissant. L'expérience de l'entrepreneuriat peut en effet être valorisée dans un parcours professionnel.

# L'ARTISANAT BOURGUIGNON EN QUELQUES CHIFFRES

## A – LES ENTREPRISES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Bourgogne comptait **25 569 entreprises artisanales**, se répartissant de la manière suivante : 11,1 % pour l'alimentaire, 17,6 % pour la production, 42,1 % pour le bâtiment et 29,2 % pour les services et activités non réparties. **Leur implantation dans les départements est cohérente avec le poids démographique de ces derniers.** Si 2009 présentait une rupture avec les années précédentes, avec une variation significativement négative du nombre d'entreprises (-155 unités), l'année 2010 a renoué avec un solde positif de 736 unités. Au final, depuis dix ans, le stock d'entreprises en Bourgogne a augmenté d'un peu plus de 13 %.

**Les créations d'entreprises ont connu en 2010 une progression de 35 %** (1 798 créations, contre 1 333 l'année précédente). **C'est dans le secteur du bâtiment que l'on compte le plus grand nombre de créations** (46 % du total), suivi des services et activités non réparties, de la production et de l'alimentation. **La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire ont été les départements les plus actifs** en la matière, avec 33 % des créations. Les reprises ont, par contre, connu un coup d'arrêt (-5 %). Les secteurs les plus dynamiques ont été ceux des services (43 % des reprises) et de l'alimentation (38 %). La Saône-et-Loire occupe la tête du classement, avec 37 % des reprises, devant la Côte-d'Or (28 %). Au total, près de 2 200 entreprises ont été créées ou reprises en Bourgogne au cours de l'année passée. Un chiffre qui doit cependant être relativisé car depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, les auto-entrepreneurs sont comptabilisés dans les créations d'entreprises.

## B – LES ACTIFS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Bourgogne comptait **27 339 chefs d'entreprise**. Leur répartition sur le territoire respecte celle des entreprises. Plus d'un tiers des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans (37 %). **Les secteurs les plus jeunes sont ceux de l'alimentation** (les moins de 50 ans représentent 66 % des dirigeants) **et des services** (64 %). A l'inverse, c'est dans la production que l'on trouve le plus grand nombre de dirigeants de plus de 50 ans (47 %). **Contrairement à 2008 et à 2009, l'année 2010 a vu une augmentation du nombre de salariés de l'artisanat** (1 %), soit 499 emplois supplémentaires (54 046 au total).

**Le conjoint collaborateur est le conjoint du commerçant, artisan ou membre d'une profession libérale, qui participe à l'activité de ce dernier.** Ils étaient 1 794 en 2010, dont 41 % dans le seul secteur de l'alimentation.

**La transmission des savoir-faire et des savoir-être par l'apprentissage fait partie de la culture de l'artisanat.** En 2010, le secteur a accueilli 5 998 jeunes, **un chiffre en légère hausse par rapport à 2009, mais inférieur de plus de 3 % par rapport à 2008.** La répartition par secteur montre une désaffection grandissante pour les métiers de la production (16 % depuis 2008). Les métiers du bâtiment sont également en recul (6 %). Ceux des services ont retrouvé en 2010 à peu près leurs effectifs de 2008. Après une baisse en 2009, l'alimentation semble de nouveau attirer les jeunes (3 %).

L'ensemble des salariés participe à la renommée des entreprises de l'artisanat.



# ATOUPS ET VALEURS DE L'ARTISANAT

## A – UNE IMAGE POSITIVE

Notre société, bousculée par des mutations profondes depuis trente ans, est aujourd'hui dans tous les domaines, à la recherche d'une plus grande proximité. L'artisanat, par ses caractéristiques, répond à cette attente. **Les résultats de la cinquième enquête d'opinion sur l'artisanat<sup>7</sup>, menée par les organisations professionnelles et le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), montrent qu'une large majorité de Français juge positive l'évolution de l'artisanat ces dernières années.** Dans le contexte de crise, il est par ailleurs perçu comme le secteur le plus créateur d'emplois. Environ 80 % du grand public considère que l'Artisanat joue un rôle fondamental dans la formation des jeunes. La crise n'altère que très légèrement la bonne image de l'apprentissage et 92 % des jeunes (-3 points par rapport à 2007) estiment que cette voie de formation prépare bien à la vie professionnelle. L'idée selon laquelle l'apprentissage serait réservé aux « mauvais » élèves recule encore et passe de 39 à 31 % auprès des Français et de 32 à 20 % auprès des jeunes.

Près de 95 % des Français ont une très bonne image du secteur, 94 % pensent qu'être artisan est valorisant, 91 % considèrent que c'est une chance pour un jeune qui veut entreprendre (89 % chez les 15-24 ans) et 80 % le préconiseraient même à leur enfant. Les Français associent de plus en plus artisan à chef d'entreprise (56 % du grand public estime qu'un artisan est avant tout un chef d'entreprise), ainsi qu'à liberté et qualité de vie. C'est d'ailleurs cette notion d'indépendance qui motive le plus les jeunes.

## B – LES VALEURS EDUCATIVES ET SOCIALES DE L'ARTISANAT

L'apprentissage participe à la formation professionnelle initiale. Il a pour objectif de contribuer à transmettre des savoirs et des savoir-faire, et à mettre à la disposition des entreprises le personnel qualifié dont elles ont besoin. **Cette voie demeure pour l'artisanat un enjeu majeur** : c'est par elle que le métier s'acquiert, dans une formation initiale où l'expérience du travail et de l'entreprise joue le rôle prépondérant. Il est ainsi la véritable base de l'acquisition et donc de la pérennité des métiers. Pour les jeunes, il est une formation qualifiante et une des voies importantes d'accès à l'emploi.

**L'artisanat peut également être facteur d'évolution sociale.** Avec un CAP, un apprenti devient ouvrier, puis peut devenir ouvrier qualifié, ouvrier hautement qualifié et enfin, éventuellement, chef d'entreprise. Sans oublier qu'un ouvrier peut, après cinq années d'expérience, devenir lui-même maître d'apprentissage et, à son tour, former des apprentis. Environ 98 % des patrons, qui ont été apprentis, se donnent pour mission de former des jeunes. Ainsi se crée une solidarité entre les générations<sup>8</sup>.

Il conviendrait de conduire une réflexion et de prendre les mesures nécessaires pour que cette évolution devienne une réalité partagée. Pour les salariés, l'évolution de carrière ne doit pas se

---

<sup>7</sup> *Le regard des Français sur l'artisanat*, Baromètre OpinionWay – Point 5, 2009.

<sup>8</sup> MARTIN Pierre, *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, Conseil économique, social et environnemental, 2010.

réduire à la reprise ou la création d'entreprise. Devrait s'instaurer un véritable parcours professionnel qui prenne en compte la formation continue et la reconnaissance des qualifications.

## C – UN SECTEUR CREATEUR ET DEVELOPPEUR D'EMPLOIS NON DELOCALISABLES

L'artisanat et le commerce de proximité représentent un gisement d'emplois important qui pourrait participer à la résolution de la problématique du chômage : au niveau national, les effectifs salariés de l'artisanat ont ainsi augmenté de près de 30 % entre 1998 et 2007.

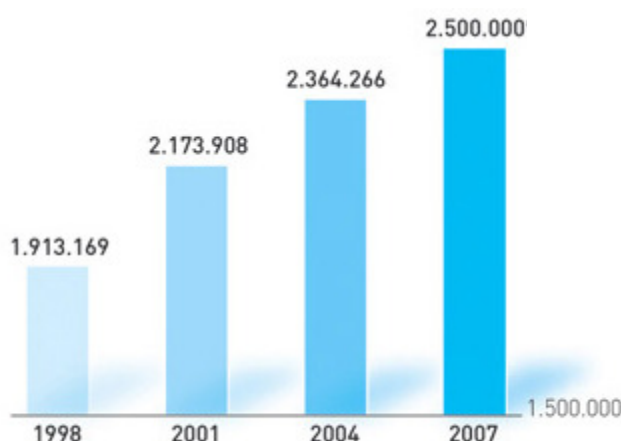


Figure 1 – Evolution des effectifs salariés de l'artisanat  
Source Répertoire SIRENE des entreprises artisanales

Le potentiel de l'artisanat est donc important. Mais plus encore que les chiffres, c'est le caractère **perennet et non délocalisable de ces emplois** qui est fondamental. Les activités concernées par cette étude sont en effet très ancrées dans les territoires.

## D – UN ROLE STRUCTURANT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La part de l'artisanat dans le tissu économique est relativement homogène : 31 % des entreprises sont présentes en communes rurales, 41 % dans les communes de moins de 200 000 habitants et 28 % dans les villes de plus de 200 000 habitants.

**L'artisanat est un levier de dynamisation économique et une activité porteuse de lien social des bourgs et des villages**, où il est fortement implanté (on compte, en moyenne, dix-sept entreprises artisanales pour 1 000 habitants en zone rurale contre treize pour 1 000 en zone urbaine). Par son accessibilité géographique, l'artisan joue un rôle social de première importance.

On peut dire que la présence d'une réponse de proximité en termes de service et de commerce est une des conditions à l'installation de structures de production, qu'elles soient artisanales ou plus importantes en nombre de salariés. C'est dans ce sens que, non seulement l'artisanat de proximité participe à la structuration du territoire en maintenant des liens qui concourent à l'attraction d'un territoire mais, qu'en plus, il crée les conditions minimales d'accueil de nouvelles entreprises.

En milieu urbain, les entreprises artisanales jouent également un rôle d'animation, en créant des pôles d'activité et de vie qui contribuent à la revitalisation des quartiers et organisent la vie collective.

L'aménagement du territoire est un des leviers du maintien et du développement de l'artisanat. Il est la base même à toute volonté de développement économique.

## E – UNE REPONSE AU DEFI ENVIRONNEMENTAL

Le développement durable a pour but de concilier le progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète pour les générations futures. C'est donc un concept qui vise à instaurer un meilleur équilibre entre la dimension économique, sociale et environnementale du développement. **De nombreuses caractéristiques, inhérentes à l'artisanat, relèvent déjà du développement durable** : des entreprises à taille humaine, des relations personnalisées avec la clientèle, le maintien de savoir-faire locaux et traditionnels, le maillage des territoires ruraux, l'animation des centres-villes et des quartiers sensibles, et l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs.

**L'artisanat apporte, en outre, une réponse au défi environnemental.** Activité de proximité, elle remet en effet en cause les modèles de développement basés sur les transports. La proximité permet de limiter les déplacements, donc de garantir l'accessibilité à un moindre coût écologique.

Cette implication de l'artisanat dans la prise en compte des problématiques du développement durable sera d'autant plus importante que se généralisera l'intégration dans les pratiques professionnelles des comportements et techniques satisfaisants du point de vue environnemental.

## PROPOSITIONS

## ROMPRE L'ISOLEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE

Ce qui fait la force de l'entreprise artisanale, l'homme ou la femme sur laquelle elle repose, en fait aussi en partie la faiblesse, **car malgré une implication totale dans l'entreprise, l'artisan ne peut efficacement assurer toutes les tâches** : production, mais également direction administrative ou financière. S'il a, la plupart du temps, des acquis solides dans son domaine professionnel, des formations transversales (gestion, management...) lui font généralement défaut. **La formation est donc un levier de sa réussite.**

La complexité d'un monde interconnecté et qui va toujours de plus en plus vite force en outre à des alliances et à une adaptation permanente. **Isolé, le chef d'entreprise s'expose au risque d'échec.**

### AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN SUR LE TERRAIN

1

Le renforcement des moyens humains sur le terrain nous semble plus urgent que d'imaginer de nouveaux outils financiers, déjà très nombreux, même s'ils ne sont pas toujours bien adaptés aux spécificités de l'artisanat. L'accompagnement nous semble en revanche primordial, à la fois pour rompre l'isolement des chefs d'entreprise, leur offrir une meilleure lisibilité des dispositifs d'aide et un conseil adapté, notamment pour faire face aux évolutions des métiers (nouvelles réglementations, par exemple).

La Région pourrait apporter son appui dans l'accompagnement de l'artisanat, via les chambres de métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles et les chambres de commerce et d'industrie, dont c'est le rôle fondamental, en favorisant la mise en place et la formation de référents uniques qui aideraient l'artisan sur les questions de gestion financière et de personnel, et dans ses éventuelles démarches auprès des banques en l'orientant vers les interlocuteurs compétents. Actuellement, les animateurs économiques des chambres, à qui sont dévolues ces tâches, ne sont qu'une trentaine en Bourgogne, pour plus de 25 000 entreprises.

### DEVELOPPER DES CYCLES DE FORMATION A LA GESTION ET AU MANAGEMENT

2

Les difficultés des artisans sont souvent liées à un défaut de formation aux techniques de management et de gestion, aux évolutions des marchés et des technologies. Même si l'offre de formation est déjà large, particulièrement au niveau des organismes consulaires, l'effort doit être amplifié à partir d'une évaluation des divers dispositifs existants. Il convient donc de mettre en place, à toutes les étapes du développement de l'entreprise (création, transmission-reprise, croissance...), des cycles les plus individualisés possibles. L'objectif est de fournir aux chefs d'entreprise les éléments manquants à leurs connaissances, et notamment les outils de gestion relationnelle nécessaires aux négociations avec leurs partenaires financiers (banques, experts-comptables, sociétés de caution mutuelle...).

### MUTUALISER LES FONCTIONS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

3

L'objectif est de permettre au chef d'entreprise de se concentrer sur son cœur de métier. Cela passe par l'incitation à des coopérations de proximité, où des artisans d'un même territoire se regrouperaient pour des tâches administratives pour lesquelles ils n'ont pas de formation (gestion des contrats de travail, des bulletins de paie, obligations réglementaires, fiscales, législatives...).

## SUSCITER LE TRAVAIL EN RESEAU

4

Pour l'homme seul à la tête de son entreprise, soumis à la pression quotidienne de son travail, il est parfois difficile de conserver une perception claire des évolutions de son métier et des attentes de ses clients. D'où la nécessité pour lui de travailler en réseau, car c'est l'assurance de rester en éveil. Cela signifie accepter et entendre le point de vue des autres acteurs de son secteur, même de ses concurrents. Cependant, cela suppose aussi de pouvoir dégager chaque mois au moins une demi-journée.

Dans ce sens, sous l'impulsion du Conseil régional de Bourgogne, les organismes consulaires et les organisations professionnelles incontournables pourraient, conjointement, recenser les professionnels d'un même métier sur un secteur géographique restreint (rayon 30 minutes en voiture) pour les convier à une rencontre qui deviendrait un rendez-vous mensuel. Seule la contrainte organisée étant en mesure d'assurer la réussite de ces réseaux très localisés, les règlements d'intervention des dispositifs d'accompagnement devraient intégrer l'obligation de participer sur la durée à ces rencontres. Le recours au médiateur, en cas de difficulté, serait également soumis à ces participations. Des dispositions incitatives pourraient être prévues pour constituer au départ ces clubs de rencontres (remboursements de frais de déplacement, par exemple).

## CONFORTER LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DANS LEURS MISSIONS

5

Les organisations professionnelles détiennent, dans chaque branche d'activité, une véritable expertise, tant au niveau des techniques professionnelles que pour ce qui concerne l'élaboration et le respect du droit. Elles doivent être confortées dans leurs missions et assumer un rôle important de conseil. Il faut aussi renforcer leur rôle d'interface avec l'administration, pour l'application et le respect des obligations légales et réglementaires.

Les confédérations syndicales ont signé avec l'UPA un accord intitulé « dialogue social dans l'artisanat ». Il se décline par la mise en place d'une commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat en Bourgogne, appelée CPRIA. Il s'agira d'être attentif à son évolution pour qu'elle puisse travailler sur les quatre objectifs définis : l'emploi (formation professionnelle, GPEC), l'hygiène et sécurité au travail, l'action sociale (prévoyance...), l'aide au dialogue social.

## AMELIORER LES DISPOSITIFS D'AIDE

L'artisan est un homme de l'art technique dont la culture est assez différente de celle de l'administration, ce qui explique son relatif éloignement des systèmes d'aide. D'autant que ceux-ci forment un ensemble très complexe à appréhender. Lorsque la Région invita le CESER à réfléchir sur l'opportunité pour elle d'intervenir dans le financement du cycle d'exploitation des entreprises<sup>9</sup>, nous relevions la profusion des dispositifs et la complexité des dispositions réglementaires d'application. Nous notions que l'accès et la lisibilité des aides, ainsi que la lenteur des démarches n'étaient pas adaptés au monde économique actuel. Un constat qui se vérifie pour l'artisanat.

## AMELIORER LA LISIBILITE DES DISPOSITIFS D'AIDE

6

Les auditions ont révélé la méconnaissance par nombre de chefs d'entreprise des aides existantes. La plupart des artisans rencontrés nous ont ainsi expliqué que le métier d'entrepreneur étant principalement centré sur le cœur d'activité de leur entreprise, il leur est difficile d'avoir une bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement. Il nous semble donc primordial de clarifier les interventions économiques des différentes collectivités. Des initiatives spécifiques à chaque département ont été mises en place. Il semble intéressant de les mettre à profit sur l'ensemble du territoire. Il conviendrait également de bien distinguer, dans les projets régionaux, les lignes budgétaires spécifiquement fléchées en direction de l'artisanat, de celles concernant les TPE-PME.

<sup>9</sup> MICHON Jean-François, PETITBON Elisabeth, *Les tensions sur le financement du cycle d'exploitation des TPE et PME-PMI en Bourgogne*, Conseil économique et social de Bourgogne, octobre 2009.

7

### PERENNISER LE PRÊT REGIONAL DE SOUTIEN A L'ARTISANAT (PRSA)

Face aux difficultés de trésorerie que rencontrent les artisans du fait de la crise économique, le CESER se prononce pour le maintien du Prêt régional de soutien à l'artisanat (PRSA).

8

### FAVORISER LA PARTICIPATION DES ARTISANS A DES SALONS

La nature des aides auxquelles peuvent prétendre les entreprises artisanales est un élément qui doit retenir l'attention, car, en dehors du CDA et du PRSA, la plupart d'entre elles ne visent pas spécifiquement ce secteur. Or, l'artisan a des caractéristiques sociologiques d'indépendance, de diversité, qui le distingue des autres dirigeants de PME. Ce qui milite en faveur de la mise en place de dispositifs adaptés. Outre la question de l'accompagnement sur le terrain, déjà évoquée, une aide au développement commercial pourrait être proposée, par le biais de soutiens financiers favorisant la participation d'entreprises artisanales à des salons de dimension régionale.

## REPENSER LES RELATIONS ARTISANAT-BANQUES

Un récent rapport de l'Observatoire du financement du crédit aux entreprises<sup>10</sup> relève que la solution la plus fréquemment proposée par les banques pour répondre aux difficultés de trésorerie des TPE est le découvert bancaire. Dans plus de 20 % des cas, aucune solution n'est proposée au client (frais et agios continuant d'être prélevés). Il note par ailleurs que, en pourcentage du chiffre d'affaires, le poids des frais bancaires des TPE est en moyenne supérieur à celui des PME.

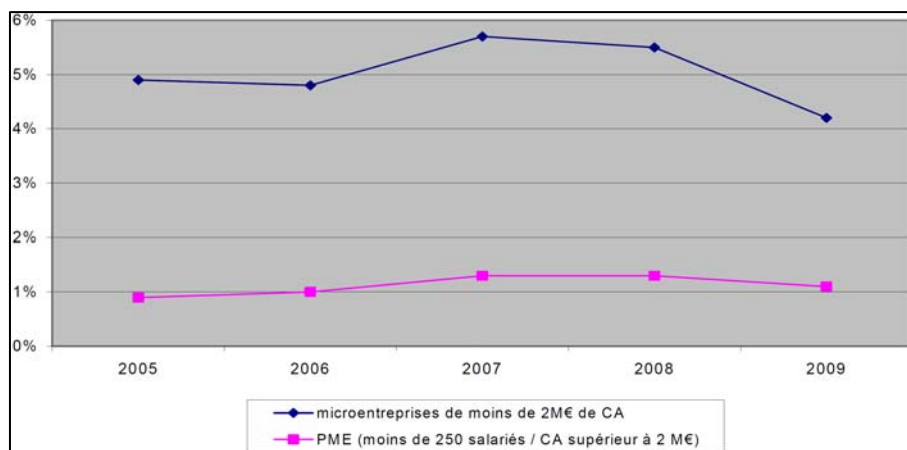


Figure 2 - Evolution de la part moyenne des frais financiers dans le chiffre d'affaires des entreprises de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires (en pourcentage du chiffre d'affaires)

Source COFACE

Ce rapport observe également que les TPE doivent en moyenne recourir à plus de fonds propres et plus de dettes bancaires que les PME, car le volume du crédit fournisseur est plus faible ou moins présent dans leurs bilans. Elles présentent, en outre, des niveaux de fonds propres beaucoup plus différenciés que celui des PME. Au moins un quart d'entre elles, contre 10 % pour les PME, sont largement sous dotées en fonds propres.

Il apparaît donc que les TPE sont probablement plus dépendantes à l'égard de leurs banques que les autres PME. Or, une enquête réalisée par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

<sup>10</sup> Rapport de Gérard RAMEIX sur l'accès au financement des TPE, Observatoire du financement des entreprises, septembre 2011.

(CAPEB)<sup>11</sup> souligne que la quasi-totalité des entreprises de moins de 20 salariés font face à des problèmes avec leur banquier. Selon la taille de l'entreprise, les difficultés rencontrées ne sont pas les mêmes. Alors que les entreprises sans salarié se plaignent avant tout des frais bancaires, les entreprises de 10 à 19 salariés reprochent en tout premier lieu un manque de dialogue. Les problèmes de restriction d'accès au crédit concernent par ailleurs davantage les entreprises de moins de 10 salariés.

Sur le terrain, les médiateurs du crédit signalent :

- une séparation de plus en plus grande entre le conseiller clientèle et le niveau de décision ;
- l'absence de motivation de la décision ;
- le turn-over des chargés de clientèle professionnelle ;
- la méconnaissance des situations des TPE ;

ce qui peut engendrer une incompréhension entre les TPE et les établissements de crédit. Leur interprétation des abus allégués par les TPE est cependant prudente. Ils n'ont pas d'exemple de situations réellement abusives au sens d'une violation des textes et conventions applicables. S'ils confirment que des TPE en difficulté, enregistrant des rejets, subissent parfois des frais importants, dans la majorité des cas ceux-ci correspondent à la stricte application de la grille tarifaire.

Le constat des TPE est également nuancé par les réseaux bancaires. Pour eux, l'enquête de la CAPEB concernerait une catégorie d'entreprises à risque particulièrement élevé. Elle comporterait, en outre, des contradictions, puisque 90 % des sondés déclarent avoir des difficultés avec leur banque alors que 25 % seulement ont rencontré des problèmes de trésorerie en 2010. Pour les banques, les deux faits majeurs seraient l'extrême hétérogénéité de la population d'entreprises concernées et la difficulté pour les établissements de crédit de disposer d'une information comptable nécessaire à la décision. Selon elles, entre le tiers et la moitié seulement des professionnels remettraient spontanément leurs comptes à la banque. Les réseaux bancaires souhaitent que leurs offres aux TPE soient mieux connues et s'affirment prêts à participer à des initiatives en ce sens, demandant que ne soient pas systématiquement diffusées des vues négatives sur l'accès au crédit des petites entreprises, ce qui risquent de freiner l'initiative, alors que les projets économiquement viables trouvent leur financement. Par ailleurs, aucune consigne nationale de durcissement des conditions de crédit n'aurait été formulée et les commerciaux des différents réseaux seraient en compétition pour fidéliser une clientèle jugée recherchée par les banques.

Au regard de ces éléments, le rapport de l'Observatoire du financement du crédit aux entreprises souligne que la pauvreté des éléments statistiques disponibles empêche d'objectiver les termes d'un débat à la fois ancien et souvent passionnel. Et de conclure que dans l'économie de marché, le prêteur est libre d'apporter son concours et a le devoir de mesurer les risques qu'il prend. Il peut y avoir des appréhensions opposées du risque selon que l'on sera le porteur du projet ou le prêteur.

9

#### AMELIORER LA REACTIVITE DES BANQUES

Les banques doivent s'imprégner de la culture « petite entreprise » avec des collaborateurs en phase avec les préoccupations de l'artisanat. Les artisans et les commerçants devraient également pouvoir être davantage présents dans les conseils d'administration des banques. Il faut, par ailleurs, que les banques tiennent compte des nouvelles dispositions sur la réduction des délais de paiement, ainsi que du rallongement demandé des délais de paiement des clients et des difficultés rencontrées par les entreprises.

Les banques, par la bonne proximité entre les chargés de clientèle professionnelle et les responsables de TPE, doivent également tenir compte des spécificités de chaque structure dans la variation de leur activité.

<sup>11</sup> Frais bancaires, CAPEB-Institut d'informations et de conjonctures professionnelles, février 2011.



**10****PERENNISER LA MEDIATION DU CREDIT**

La médiation du crédit est un outil massivement utilisé par les entreprises de petite taille rencontrant des difficultés. Elles y trouvent des compétences financières dont des entreprises plus importantes disposent en interne. Dès l'origine, 81 % des dossiers de médiation émanaient d'entreprises employant moins de 10 salariés. En 2011, elles représentent désormais 84 % des dossiers.

La pratique de la médiation montre que beaucoup de petits dossiers ont connu une solution rapide parce que cette procédure a créé les conditions d'un dialogue entre les parties dont l'insuffisance était à l'origine du blocage. Deux études initiées en 2010, l'une par la Direction des entreprises de la Banque de France, l'autre par la Médiation nationale, montrent qu'en grande majorité les entreprises ayant bénéficié d'un accord de financement après médiation ont pu traverser la crise.

Au vu de ces éléments, le CESER se prononce en faveur de la pérennisation de ce dispositif et se félicite de sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2012. Le recours au médiateur du crédit doit en outre être facilité.

## SIMPLIFIER L'ACCES DES ENTREPRISES ARTISANALES AUX MARCHES PUBLICS

Les auditions ont montré que les petites entreprises ont proportionnellement moins accès aux marchés publics que les grandes structures. Ces marchés sont souvent complexes à maîtriser pour leur dirigeant. Une part importante d'entre eux est en outre inaccessible aux TPE. De ce fait, la place de celles-ci dans ces marchés n'est pas conforme à leur poids dans l'économie.

**11****INTEGRER UNE CLAUSE DE PROXIMITE DANS LES MARCHES PUBLICS**

Compte tenu du rôle de l'artisanat en matière d'aménagement du territoire et de développement durable, le CESER propose qu'une clause de proximité soit intégrée dans les règlements des marchés publics.

**12****DEVELOPPER LES SMALL BUSINESS ACT**

Adopté par la Commission européenne en juin 2008, le *small business act* (SBA) reflète la volonté de reconnaître le rôle essentiel joué par les PME dans l'économie. Il établit pour la première fois un cadre politique global pour l'Union européenne et s'applique à toutes les entreprises indépendantes employant moins de 250 salariés et ne dépassant pas un certain seuil pour leur chiffre d'affaires et/ou leur bilan. Ce plan d'action engage les Etats membres à agir de manière prioritaire dans trois domaines : le financement, la simplification et l'accès aux marchés.

En matière de marchés publics, notamment, le SBA engage les Etats à en faciliter l'accès aux PME au travers d'un code européen de bonnes pratiques qui appelle les pouvoirs adjudicateurs à allouer les marchés quand cela est approprié et à accroître les possibilités de sous-traitance. Cet outil nous semble parfaitement adapté pour améliorer l'accès des TPE à ces marchés.

De manière complémentaire, on pourrait aider les TPE à accéder aux appels d'offres sous forme d'une assistance des chambres de métiers et de l'artisanat.

## FAVORISER L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

A l'image positive de l'artisanat évoquée page 8, s'opposent les réalités du terrain. Selon le Réseau artisanat-université<sup>12</sup>, on observe encore des déficits :

- des entrées en apprentissage d'une population de jeunes à la recherche d'un emploi et d'une identité professionnelle ;
- de fidélisation de nombreux jeunes embauchés, soucieux de préserver leur liberté et leur équilibre entre profession, famille et loisir ;
- de renouvellement des chefs d'entreprise, tant pour la création que pour la transmission des activités.

Ce que confirme la dernière note de conjoncture de l'UPA<sup>13</sup>, laquelle relève que, malgré la reprise des embauches observée en début d'année 2011, un nombre important d'artisans et de commerçants de proximité rencontre des difficultés pour recruter de la main d'œuvre. La principale problématique concerne le manque de qualification des candidats.

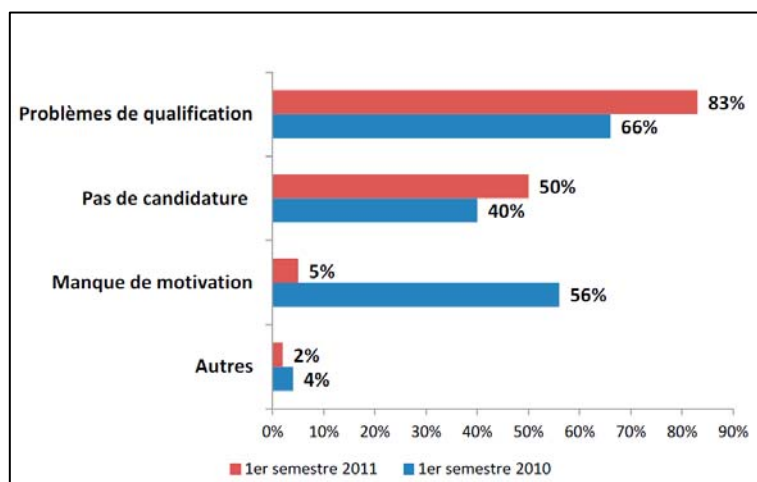


Figure 3 – Principales causes de difficultés de recrutement dans l'artisanat

Source UPA

Comme nous l'observons dans un rapport récent<sup>14</sup>, malgré les efforts consentis au cours des dernières années par les branches professionnelles, celles-ci souffrent encore au mieux d'un déficit d'image, au pire d'une image faussée.

Un autre avis du CESER de Bourgogne<sup>15</sup> rappelle que la France n'est pas un pays marqué par l'orientation vers les voies professionnelles, contrairement à ses voisins européens. Les pays

<sup>12</sup> *L'artisanat face aux jeunes et aux défis de l'emploi*, Institut supérieur des métiers, novembre 2006.

<sup>13</sup> *Un retour de la croissance synonyme d'emploi*, UPA, La lettre de conjoncture n° 18, novembre 2011.

<sup>14</sup> BILLET Jean-Louis, LAFARGE Michel, *Comment conduire à l'emploi dans les secteurs en tension ?* Conseil économique et social de Bourgogne, mars 2009.

nordiques et d'Europe centrale sont bien plus sujets à ce type d'orientation. La Bourgogne semble cependant un peu mieux placée que d'autres régions françaises : près de 53 % des jeunes sortis de 3<sup>ème</sup> privilégient les filières professionnelles, dont l'apprentissage, contre une moyenne de 44 % en France.

Le même avis montre que l'orientation vers la formation professionnelle initiale est plus importante dans les zones d'emploi défavorisées.

14

#### DIFFUSER UNE INFORMATION OBJECTIVE SUR LES METIERS

L'orientation professionnelle est essentielle dans les efforts visant à mettre en adéquation l'offre de formation et de travail. Il est donc crucial que tous les jeunes, leurs familles et les enseignants disposent d'informations objectives sur les métiers, leurs voies d'accès et les possibilités de passerelles d'évolutions professionnelles.

Comme nous l'avons dit en 2009<sup>16</sup>, il est nécessaire de multiplier les démarches menées en direction des prescripteurs de l'orientation sous forme de visites d'entreprises. Celles-ci leur permettent de recevoir une information plus réaliste, ce qui facilite ensuite leurs rôles d'information et d'orientation des jeunes.

15

#### MIEUX ORIENTER LA DEMANDE SOCIALE PAR UNE MEILLEURE INFORMATION DES ELEVES ET DES FAMILLES

Cela passe par une information sur les débouchés et les taux de chômage à l'issue des formations, et par des propositions de filières plus techniques, alternatives aux filières tertiaires à destination de publics majoritairement féminins.

Il existe deux manières possibles de réorienter cette demande. La première consiste à proposer des formations menant à des métiers connexes ou très proches en termes de compétences demandées dans le cadre du même projet d'orientation. La seconde vise plus à une réorientation du projet du candidat, voire à sa construction complète.

16

#### ENCOURAGER LES PARTENARIATS ECOLE-ENTREPRISE SUR LES METIERS

Il s'agit de renforcer les opérations permettant l'intervention de professionnels en classe et/ou l'accueil adapté sur site des élèves ou de leurs professeurs, afin de favoriser une meilleure connaissance des métiers.

D'une manière générale, de nombreuses recommandations contenues dans l'avis du CESER sur le décrochage scolaire et l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle<sup>17</sup>, adopté en novembre 2011, sont parfaitement adaptées aux problématiques de l'artisanat.

## FORMER POUR FAIRE FACE AUX MUTATIONS DES METIERS

Les métiers de l'artisanat sont en perpétuelle mutation. Si l'on prend l'exemple des biens alimentaires, force est de constater que leur consommation a considérablement évolué au cours des

<sup>15</sup> LOMBARD Bruno, *Deux problématiques au sein du CPRDF de la Région Bourgogne : le décrochage scolaire et l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle*, Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne, novembre 2011.

<sup>16</sup> BILLET Jean-Louis, LAFARGE Michel, *Comment conduire à l'emploi dans les secteurs en tension ?* Conseil économique et social de Bourgogne, mars 2009.

<sup>17</sup> LOMBARD Bruno, *Deux problématiques au sein du CPRDF de la Région Bourgogne : le décrochage scolaire et l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle*, Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne, novembre 2011

dernières années. A la fois dans la demande elle-même et dans les façons de consommer. L'ensemble des métiers de l'alimentation doit faire face, composer ou surfer sur les nouvelles tendances... Une étude conduite par l'ADEME-AVE (Alliance Villes Emploi) montre que les métiers du bâtiment liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables devraient également connaître de fortes mutations dans les années à venir.

17

#### MISER SUR L'INNOVATION

Face à ces évolutions il nous semble essentiel d'accompagner les artisans dans leur effort d'intégration de l'innovation et d'adaptation à la demande du marché.

18

#### FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Pour le professionnel, chef d'entreprise ou salarié, qui doit respecter de plus en plus de normes, la formation continue constitue un levier essentiel pour l'acquisition de gestes professionnels ou de techniques spécifiques nouvelles. Il s'agit d'une des réflexions conduites dans le cadre de l'élaboration du « Plan des continuités professionnelles » initié par le Conseil régional qui fait le lien avec les fiches actions du Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF).

L'offre de formation devra être adaptée à ce mouvement de mutation. Parmi les différentes thématiques, les sujets liés à l'intégration des techniques d'innovation environnementale représentent un enjeu tout particulier. Cependant, comme l'on en connaît encore mal l'ampleur, il faudra imaginer des dispositifs souples et bien identifiables, accessibles équitablement sur le territoire régional.

# CONCLUSION

Cette saisine nous a montré qu'un artisan est si investi dans son cœur de métier, c'est-à-dire à gérer le présent, qu'il lui reste peu de temps pour imaginer et préparer son futur.

C'est la raison pour laquelle la mutualisation s'impose.

Dans ce sens, les Chambres consulaires ont un rôle d'accompagnement fondamental à jouer :

- en assurant la veille des évolutions risquant d'affecter les activités artisanales,
- en favorisant la prise de conscience par les artisans des mutations en cours,
- en aidant par la formation les chefs d'entreprise et leurs salariés à acquérir les nouveaux savoir-faire pour mieux mettre à profit les changements en cours.

Cette culture de l'anticipation et de l'adaptation est essentielle.

AVIS ADOPTÉ PAR 59 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS
---

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



**Intervention d'Alexandre BERENGUER  
au titre de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL)  
secteur santé**

« L'artisanat bourguignon regroupe aujourd'hui environ 25 000 entreprises, et depuis dix ans le stock d'entreprises ne fait qu'augmenter (de plus de 13 %). Pourtant l'artisanat est en souffrance depuis 2009, cette année marquant une véritable dégradation. Demain la Bourgogne devra trouver les solutions pour préserver l'artisanat et le maintenir dynamique, attractif, et vecteur de valeurs sur le territoire.

Ce rapport nous rappelle avec clairvoyance son rôle indéniable dans notre région. A l'heure des délocalisations massives et parfois injustifiées, ce secteur crée des emplois durables. A l'heure de la désertification de nos campagnes, l'artisanat joue un rôle structurant dans l'aménagement du territoire : les artisans ne fuient pas les campagnes mais les renforcent. Pouvons-nous en dire autant de tous les secteurs d'activité y compris des services publics ? Egalement les artisans ont formé 5 998 jeunes en 2009. Ils jouent un rôle majeur en permettant à de nombreux enfants « du pays » d'y rester et d'exercer dans leur berceau. L'artisanat transmet des valeurs locales, et surtout facilite la continuité des relations humaines sur la région.

Alors pour toutes ces raisons « le groupe professions libérales » soutiendra toujours les artisans en rappelant que l'on n'en fera jamais assez dans la promotion et le développement de ce secteur.

**Concernant l'avis, nous remercions les rapporteurs de ce travail de qualité apportant des propositions ambitieuses, mais surtout concrètes. Nous voterons par conséquent pour cet avis.**

Néanmoins je me permets d'apporter quelques suggestions relatives aux propositions de l'avis :

- 1) En ce qui concerne le travail en réseau indispensable pour rompre l'isolement, il me paraît souhaitable de l'organiser de façon abordable et peu contraignante. La multiplication de réunions nécessitant la présence physique des personnes peut parfois engendrer l'effet opposé, d'autant plus après de longues journées de travail. Aussi les entreprises comprenant plusieurs salariés seront favorisées dans leur démarche en dégageant du temps plus facilement. Par conséquent il semble intéressant de faire appel à des outils permettant aux entrepreneurs de limiter les déplacements et apportant une souplesse dans l'organisation de leur temps de travail. Par exemple pourquoi ne pas développer les conférences téléphoniques, ou les conférences par internet ? Aussi le développement de portail internet (avec un forum) serait un outil utile, laissant une flexibilité d'organisation aux participants. Ces outils modernes de communication ne pourront cependant pas soustraire les artisans à des réunions, où leur présence serait obligatoire, mais diminueraient la fréquence.
- 2) La proposition 6 préconise l'amélioration de la lisibilité des dispositifs d'aide. Ne pouvons-nous pas aller plus loin en souhaitant un guichet unique ? Il apporterait toutes les informations aux artisans en évitant de multiplier les contacts, et éventuellement les

réponses. Il aurait également pour vocation de réaliser les démarches de l'artisan, lui évitant parfois de se « noyer » dans les formulaires administratifs.

- 3) La proposition 8, relative à l'amélioration de la réactivité des banques, me paraît fondamentale puisqu'elle aurait vocation à soutenir avec plus de souplesse les entreprises dans une situation délicate. Et il est d'autant plus important de soutenir une entreprise dans un bassin de vie économiquement défavorisé. Il ne me semblerait pas inconvenant que dans de telles zones une charte « qualité de la réactivité bancaire envers les artisans » soit contractualisée entre les banques et la Région.
- 4) La proposition 10 suggérant l'intégration d'une clause de proximité dans les marchés publics se révèle particulièrement pertinente. Comment ne pas imaginer développer un partenariat étroit avec les entreprises locales. Bien évidemment celles-ci devront répondre aux exigences du marché souhaité, et également en contrepartie s'impliquer dans l'apprentissage de jeunes du secteur.

Je vous remercie de votre attention. »





**Intervention de Bernard DUBRESSON  
au titre de la CGT**

« Cet avis fait suite à une saisine demandée par le Conseil régional qui laisse cependant perplexe sur son opportunité. De ce fait elle ne débouche que sur un grand nombre de propositions, dont la teneur est assez générale. Les auditions ont largement montré que les artisans n'étaient pas demandeurs d'aides financières spécifiques de la part de Conseil régional, mais qu'ils avaient un besoin concret d'accompagnement plus important de la part des chambres consulaires.

A juste titre, le projet d'avis souligne combien la relation entre les artisans et leurs banques sont essentielles, mais aujourd'hui devenues difficiles du fait de la crise et des choix des groupes bancaires. Ainsi, la proposition, que notre groupe CGT formule régulièrement à l'occasion des débats de notre CESER sur le budget régional, consistant à créer un Fonds régional de soutien à l'investissement et à l'emploi, permettrait d'accorder des prêts à taux modérés et garantis, notamment aux artisans, pour développer leurs activités et créer de l'emploi.

La dernière décision gouvernementale de relever les taux de TVA réduites de 5,5 % à 7% pénalise à la fois les artisans et les clients. Quant au projet de créer une TVA faussement appelée sociale qui relèverait de 1,6 point cet impôt injuste, ce que l'on peut dire avec certitude, c'est qu'elle renchérira les tarifs des facturations, avec le risque de perte de clients potentiels. Le transfert des cotisations sociales employeurs estimés à 13 milliards d'euros vers l'impôt TVA payé par toutes les familles, y compris les plus pauvres, va fragiliser tous les régimes de protection sociale, en particulier le régime général de la Sécurité sociale qui, rappelons le, est obligé de participer à l'équilibre financier de la plupart des autres régimes de protection sociale.

Pour la CGT, soutenir l'artisanat, qui est un secteur fortement créateur d'emplois, passe par des mesures plus pertinentes. Par exemple :

- modifier en profondeur la fiscalité des entreprises qui, aujourd'hui, frappe plus lourdement les petites entreprises que les grandes,
- moduler les taux de cotisations sociales permettant notamment de tenir compte de leur gestion de l'emploi et du travail.

Plusieurs propositions de l'avis portent sur l'idée de simplifier l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics et particulièrement il est retenu la proposition de «développer les Small Business Act». En y regardant de plus près, il apparaît que ce dispositif a été introduit dans la loi de modernisation sociale adoptée en 2008. Particulièrement le décret du 18 février 2009 précise qu'à titre exceptionnel les acheteurs publics peuvent réserver une part allant jusqu'à 15% de leurs marchés publics aux PME classées innovantes.

Sont donc concernés les marchés publics de hautes technologies, de R&D, donc très limitatifs pour les entreprises artisanales bourguignonnes.

Enfin cet avis aurait pu développer de manière plus significative l'aspect de l'emploi et des salariés de l'artisanat. Puisque l'artisanat se qualifie lui même de «première entreprise de France», il paraîtrait normal qu'il en assume toutes les responsabilités. Par exemple, les questions des salaires, des déroulements de carrières, de la prise en compte des qualifications et expériences professionnelles sont absentes de cet avis, prises sous l'angle de la valorisation de ce qui constitue l'entreprise artisanale.

Par ailleurs, nous relevons une volonté de présenter un apprentissage qui serait vertueux. Cependant, il aurait été judicieux de nuancer ces propos au regard du travail fourni à ce sujet par nos collègues de la Commission n° 5.

C'est donc en regard de ces remarques et de ces absences notables dans les propositions que le groupe CGT s'abstiendra. »

**Intervention de Gérard MOTTET  
au titre des Organismes culturels (patrimoine)**

« L'artisanat est, depuis la préhistoire, le dialogue le plus promoteur de l'intelligence entre l'homme et la matière. C'est donc un patrimoine.

Dans la notice de la carte géologique d'Autun, un chapitre est consacré aux forgerons de Bibracte...

Age de la pierre (néolithique), âge du bronze, âge du fer, d'un millénaire à l'autre, toujours la progression de l'intelligence pratique et immédiate.

Il convient de reconnaître dans notre société actuelle ce dialogue permanent, cette dignité du travail et de lui donner la place première qui doit lui revenir dans notre système éducatif, dans notre société, dans nos territoires, pour mieux, dans tous les sens du terme, forger un avenir humaniste, durable et respecté de l'artisanat. »



**Intervention de Louis NUGUE**  
**au titre des Organisations syndicales d'artisans au sein de l'Union professionnelle artisanale (UPA)**

« Même si cette saisine a pu paraître longue pour certains, et on peut le comprendre, la Bourgogne et ses artisans fiers de l'être valent bien un tel avis en réponse à la question du Président du Conseil régional de Bourgogne.

Je rappelle quelques chiffres 2011 : 25 569 entreprises où 54 046 salariés y travaillent ainsi que les chefs d'entreprise-employeur et 6 000 apprentis. Parmi ces chiffres, notez 25 % de chefs d'entreprise femmes ; 30 % de salariés féminins et 25 % d'apprentis féminins ; démontrant ainsi que l'artisanat est aussi facteur d'équilibre, de qualité de vie et d'aménagement structurant du territoire en général, que ce soit rural ou urbain, et l'artisanat c'est + de 250 métiers répertoriés.

Ce que nous devons retenir est une image de marque et un solde positif global de 2001 à 2011 avec 1 798 créations et 374 reprises envers et contre tout, y compris la même crise que d'autres, tous secteurs confondus. Qui peut en dire autant ?

Nous affirmons que pour des jeunes de 15 à 26 ans l'apprentissage est un statut social réel de valeur vers l'avenir, mais surtout pas un signe d'échec et encore moins une punition. Depuis le niveau 5 (CAP) jusqu'au niveau 1 Meilleur Ouvrier de France, réaliser sa vie dans un métier choisi est digne d'une belle réussite personnelle, ce sont là nos valeurs éducatives et sociales. (CQFD).

Je remercie ici le plaidoyer de Gérard Mottet, homme de synthèse s'il en est un.

Les Organisations professionnelles (OP) départementales, régionales et les unions de syndicats de cette région se dépensent activement et sont mobilisées en permanence pour assumer leur rôle de partenaires sociaux d'une part, et d'autre part en assurant nos responsabilités en matière de formation, suivi des sujets en CPC, et d'examens sur notre territoire bourguignon. A cet égard, le Conseil régional, financeur des formations, devrait revoir très vite son système et ses bases d'indemnisation des artisans membres des jurys afin de conserver ses jurys professionnels.

Le Président du Conseil régional de Bourgogne ne s'y trompe pas dans sa commande de saisine quand il dit au CESER, chiffres à l'appui : - « 5 milliards de CA, élément structurant de l'économie, maintien de l'emploi sur le territoire et assurant une formation rémunérée dès le 1<sup>er</sup> jour.

Et il ajoute très justement, et je le cite : Les modalités actuellement mises en œuvre pour les grandes entreprises notamment du secteur industriel et des PME en matière de financement, de croissance, développement et de FDR (Fonds de roulement), ne sont pas adaptées à l'Artisanat ; enfin il ajoute : le Conseil régional de Bourgogne, chef de file du développement économique en région (dont acte), souhaite l'éclairage du CESER sur les souhaits de l'Artisanat et les leviers possibles de développement.

Parmi ces leviers possibles et souhaités, il en est un mis en place à cause de la crise actuelle qui a fait ses preuves pour certains artisans touchés par cette crise qui n'en finit pas, et je dirai même plus dure et durable aujourd'hui pour nos artisans, car si les effets de récession sont arrivés en

différé et plus sournoisement, la reprise sera bien plus tardive et hélas jamais pour certains ; c'est pourquoi nous demandons le maintien du Prêt régional de soutien à l'artisanat (PRSA) en Bourgogne dans le cadre d'un véritable plan régional de programme-développement pour l'artisanat.

Dans ceci, tout est dit de sa vision des choses d'une part, et d'autre part : Qu'est-ce qui ne va pas ? Y a-t-il des responsabilités ? Où ? À chacun de se regarder dans la glace.

Tant dans le rapport que dans l'avis, tout ou presque y est constaté même avoué et argumenté. Je n'y reviendrai pas, ce travail est parfait et les rapporteurs sont là pour répondre.

Alors vous noterez avec moi que le secteur bancaire d'aujourd'hui avec ses méthodes, sa méfiance, ainsi que son manque de vision et de courage pour le secteur de l'Artisanat et du commerce de proximité, est montré du doigt à certains moments, et c'est mérité !

Cependant, sûr de lui, ce système fort de sa science infuse et donneur de leçons régulièrement, dans le genre réponse à tout... sauf aux demandes des professionnels qui ont du travail, il est très difficile de se faire comprendre face à des us et coutumes immuables d'un secteur qui OSE cependant s'afficher au service !! Hélas, de ceux qu'il fusille debout et dont nous parlons aujourd'hui : cela s'appelle de la provocation, voire plus.

NON, M. le Président, NON Mesdames et Messieurs, chers collègues, les banques ne sont plus dignes de ce sigle : au service de..., la preuve on ne parle plus avec quelqu'un mais avec des murs ! Elles savent surtout et elles préfèrent vendre des voyages ou des assurances, ce que d'autres savaient faire bien avant elles, et bientôt elles nous vendront du dentifrice ou des pizzas chinoises.

C'est pourquoi je persiste et signe : les banques doivent changer d'attitude.

On insinue voire plus que l'artisan digne de ce nom... ne saurait pas ou ne voudrait pas faire de R&D. Je note avec intérêt dans un rapport récent de notre collègue de Section Prospective Houriah GHEBALOU sur le sujet de : « Préfiguration de la technopôle régionale de l'innovation de Bourgogne » que le besoin et le marché sont les deux conditions majeures de développement, et que sans ces deux attendus il n'y a rien en innovation.

Que constatons-nous ? D'une part, l'envahissement des grands groupes de « tous poils » sur les appels d'offres même de faible niveau et mettant donc par là en situation d'asservissement, par la sous-traitance à leur monopole, l'entreprise artisanale locale qui est compétente, qualifiée et serait souvent moins chère avec un meilleur rapport qualité-prix et l'emploi local, et d'autre part le rouleau compresseur des monstres de la grande distribution écrasant tout ce qui bouge autour d'elle y compris l'emploi, mais, car il y a un mais, à qui aucun élu local ou autre n'a le courage de répondre NON à un projet d'installation même nuisible pour l'environnement, les routes et à court terme l'emploi non pérenne. Et là je cite à nouveau Houriah GHEBALOU qui nous dit que toute innovation, création et/ou R&D doit impliquer les acteurs économiques, à commencer par les acteurs politiques (CRB), et d'ajouter ceci : « A supposer (p 7) que même que ces suggestions soient retenues, si elles ne sont pas accompagnées d'un ensemble je cite, de mesures sociales, fiscales et financières qui incitent les entreprises à entreprendre, on ne ferait rien, comprenez brasser de l'air ».

Dans l'Artisanat et le commerce de proximité il n'y a pas plus d'incapables et d'imbéciles qu'ailleurs, ça se saurait depuis longtemps, car sauf erreur de ma modeste culture, le travail et le commerce existaient avant les banques, donc ce sont bien les premiers qui ont toujours nourri les suivants ; cessez donc de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas, des gens à part ne sachant ni lire ni écrire et encore moins compter, incapables de gérer nos boîtes, SVP. Merci !

L'Artisan 2012 est une femme ou un homme formé, qualifié, responsable et ambitieux, écoutez le, comprenez ses projets en l'accompagnant au bon moment, et ne le lâchez pas en route en fermant les accords, en changeant à tout moment un responsable de bureau, seul interlocuteur mais sans aucune décision possible, même au risque de vous comprendre, et j'en ai la démonstration cinglante aujourd'hui.

Voilà Monsieur le Président, dites au Président Patriat que nos artisans bourguignons sont là et bien là, mais aussi parfois ils sont LAS de toutes ces paperasses qu'il faut refaire à chaque fois avec les mêmes humiliations parfois et le sentiment de ne pas être des acteurs à part entière dans ce monde en folie et qui marche sur la tête.

Nous sommes là avec nos qualités et nos atouts, mais nos problèmes aussi, et c'est pourquoi la Région pourrait certainement agir pour des avenir meilleurs sans beaucoup dépenser plus, mais mieux pour ce secteur porteur en Bourgogne.

Nous demandons, et c'est dit dans les propositions, le maintien du PRSA, nous ne faisons pas la quête bien que quelques familles d'artisans soient reçues aux Restos du cœur depuis cette année, et c'est là un signe qui ne trompe pas, nous souhaitons un soutien digne et objectif à la hauteur de nos ambitions pour la Bourgogne d'aujourd'hui et de 2030.

La devise de l'Union professionnelle artisanale que je vous invite à partager n'est-elle pas : « Plus forts tous ensemble » ?

Je vous remercie de votre écoute au nom de l'Union professionnelle artisanale de Bourgogne. »



L'EXCELLENCE  
POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

**Intervention de Marc BENNER  
au titre du Pôle nucléaire Bourgogne**

« Dans la ligne droite des 3 éléments de conclusion, je voudrais souligner dans cette courte intervention l'importance de la formation en particulier l'innovation gagnant-gagnant mise en place depuis 3 ans pour les artisans du bâtiment et ceux de la filière électrique-énergétique que je côtoie.

Le marché de la rénovation thermique du bâti est en pleine croissance avec la mise en œuvre de nouvelles réglementations (RT 2012), avec les enjeux financiers associés aux économies d'énergie, les enjeux environnementaux avec le changement climatique.

Pour diminuer les dépenses énergétiques, pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, nous avons mis en place chez EDF, avec nos partenaires, des sessions de formation avec la FFB, la CAPEB, autant de beaux exemples d'investissements de formation utiles aux artisans, permettant d'acquérir des labels de qualité. Ces formations sont exemplaires, financées par un énergéticien et mises en œuvre par la profession. »



## **Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT**

« Notre assemblée est invitée à se prononcer sur un avis sur les leviers de développement de l'artisanat

### **Un besoin d'accompagnement... pour les artisans et leurs salariés**

La CFDT votera cet avis. Pour une seule raison et avec beaucoup de réserves mais nous y reviendrons. Nous soutenons les 5 premières propositions faites dans cet avis sur la nécessité d'accompagner les artisans et de les aider à sortir de leur isolement. Ce qui fait la force de ce secteur, c'est l'engagement individuel du créateur d'entreprise et ses compétences dans le cadre d'un métier. Mais celles-ci deviennent vite des faiblesses. Et pour que le slogan "la plus grande entreprise en France" devienne une réalité, il est nécessaire de créer du lien, du réseau, du collectif !

En tant que représentants des salariés, au nom de la CFDT, je voudrais souligner l'avancée (relevée dans cet avis) que constitue la mise en place de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat – CPRIA. C'est une chance pour ce secteur de développer un vrai dialogue social. Oui les formes de représentation du personnel sont différentes, seront différentes de ce qu'elles sont dans les grandes entreprises. Mais tout le monde a à gagner à les développer avec leurs spécificités.

La CFDT qui veut représenter tous les salariés va à la rencontre de ceux de l'artisanat. Nous leur proposons une enquête. Et les salariés bourguignons nous ont répondu. Ils nous disent tout d'abord à plus de 66 % que leurs relations avec leur employeur sont bonnes. Mais ils nous disent aussi qu'ils ont besoin de représentants (à plus de 72 %). Surtout pour parler de leur avenir professionnel sur la formation professionnelle (61 %) et sur leur évolution de carrière (à plus de 62 %). Et plus de 57 % d'entre eux sont prêts à se faire le porte-parole des salariés de l'artisanat dans un cadre syndical.

Nous sommes bien loin des images qui voudraient que les bonnes relations interpersonnelles avec l'employeur (qui sont réelles) suffisent à établir de bonnes relations sociales.

Donc la délégation CFDT votera cet avis et nous aurons, au CESER, un devoir de suivi pour relancer les acteurs sur ce sujet de l'accompagnement des artisans. C'est une véritable contradiction alors qu'en ce moment la RGPP réduit les budgets des chambres consulaires.

### **Des questions sur l'avenir de l'artisanat et sur la capacité du CESER à capter la réalité**

Mais ...

Je voudrais aussi dire que nos travaux qui ont duré près de 15 mois ne sont pas à la hauteur des enjeux. Et les artisans et leurs salariés pouvaient attendre mieux du CESER.

Je passerai rapidement sur certains chiffres faux, ou des estimations qui parfois ont plus de 5 ans, la faiblesse des autres propositions. Ceci est confirmé par le fait qu'un des deux rapporteurs est même obligé d'apporter un amendement pour corriger son propre texte !



Mais au-delà de tout cela, il y a une erreur d'analyse fondamentale. Nous partageons la conception qui place l'artisanat comme une économie de proximité en particulier dans le milieu rural. Pierre Martin dans le cadre d'un avis au CESE l'a bien démontré. Mais de là à dire, et même à croire que le secteur est à l'abri de la mondialisation ! Il y a un pas franchi qui aurait dû être vérifié.

Notre travail au CESER doit être un travail d'analyse, de capteur des réalités, de casseur d'idées reçues ! Et la réalité hélas est plus cruelle que les théories, et contrairement à ce qui est écrit dans l'introduction du rapport nous devons « démontrer » pour détruire des clichés puissants qui masquent la réalité des artisans. Ainsi entre 2008 et 2010, période des crises mondiales, le nombre de salariés dans l'artisanat a baissé de 4 % en Bourgogne pour atteindre 53 547 salariés. Pendant ce temps, l'emploi privé passait de 399 300 salariés à 380 700 soit une baisse de 2,2 % ! L'artisanat a proportionnellement perdu plus de salariés que l'ensemble des autres secteurs économiques. Et avec des évolutions très inégalitaires entre les territoires bourguignons. Si Dijon a vu son nombre de salariés baisser de 2 % (seulement ?), des territoires comme la Puisaye Forterre ont perdu 8,8 % de leurs salariés de l'artisanat et le Nivernais Morvan a perdu 6,9 % des effectifs. Nous avons donc bien des artisans et des salariés qui subissent d'une manière aggravée les effets de la crise mondiale.

Pour faire face à cette situation, il est donc urgent d'accompagner mieux l'artisanat d'une manière différenciée et adaptée.

Il est urgent pour le CESER de faire un **vrai** travail d'analyse des **réalités** bourguignonnes et non pas de reprendre des slogans. »



**Intervention d'Alain PERRONNEAU**  
**au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)**

« 1. Allègement des charges !

2. Relation avec l'Education nationale

- Qualité des savoirs de base
- Les valeurs du travail
- L'orientation vers les connaissances des entreprises

3. L'évolution des mentalités des familles vers l'apprentissage... et l'intérêt vers les PME – artisanat. »

**Intervention de Daniel BIGEARD  
au titre de la Fédération française bancaire**

« Le secteur bancaire de la région Bourgogne, qui a été auditionné par la Commission n° 2 en marge de cette saisine, a rappelé son attachement au financement et à l'accompagnement des TPE et au principe de confiance qui doit présider aux relations entre l'artisan et son conseiller professionnel.

En 2011, les crédits aux TPE/PME auront progressé de 5,5 %. Les crédits consentis aux TPE et micro entreprises représentent + de 75 %.

En France, la moyenne des taux offerts sont parmi les plus bas du système bancaire européen.

Félicitations pour la qualité des travaux de la Commission n° 2 qui nous rappelle l'étude précédente du CESER sur l'accompagnement des PME. »



**Intervention de Pierre-Yves du FOU  
au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)**

« Nous souscrivons pleinement à cet avis sur l'artisanat.  
Nous souhaitons souligner le volet formation qui, à nos yeux, reste primordial.

Tous, nous savons que l'entreprise artisanale est un vecteur important d'ascension sociale. Du plus humble collaborateur, vous pouvez devenir un responsable d'entreprise et un passeur de savoir...

Mais ces métiers artisanaux ont l'obligation de former fortement les intervenants car un métier sans formation initiale et continue est un métier voué à la disparition.

Comme exemple : voyez et constatez les disparitions des échoppes de boucherie au profit des rayons en grandes surfaces où les produits présentés à la vente sont préparés par des ouvriers spécialisés (OS).

A contrario la boulangerie a su se remettre en cause, innover, et c'est à l'heure actuelle, une profession florissante.

Si la première entreprise de France a besoin d'aide, c'est également en l'abondement financier par les pouvoirs nationaux et régionaux en matière de formation (CFA, lycées professionnels) car actuellement, les règles de redistribution du pourcentage formation nous semblent irresponsables, irréalistes et obsolètes. »

**Intervention de Daniel LORIN  
au titre de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP)**

« Favoriser l'allotissement dans les marchés publics.

Lutter contre les PPP (partenariat publics privés) pour les ouvrages de moyenne importance.

Concernant le Small Business Act (SBA), il doit être utilisé pour un appel d'offres entre PME. A ce jour, il est inutilisé car contraire aux directives européennes. »



**Intervention de Gilbert MARPEAUX  
Au titre de la CGT – FORCE OUVRIERE**

« Le groupe FORCE OUVRIERE qui a participé activement (en Commission N°2 du CESER) aux travaux de la saisine sur l'artisanat qui vous est présenté aujourd'hui par nos deux rapporteurs, Messieurs William FORESTIER (chambre des métiers) et Michel LAFFARGE (fédération du bâtiment) a relevé dans l'article N°10 des propositions, une ambiguïté par rapport à des dispositions européennes.

Cet article N°10 dit je cite dans son titre « Intégrer une clause de proximité dans les marchés publics ».

Dans son contenu l'article dit : Compte tenu, du rôle de l'artisanat en matière d'aménagement du territoire, le CESER, propose qu'une clause de proximité soit intégrée dans le règlement des marchés publics.

Pour ce qui est de cette proposition à FORCE OUVRIERE nous sommes tout à fait d'accord avec cette demande des employeurs de l'artisanat, mais nous relevons une ambiguïté par rapport à une disposition du traité européen qui s'applique en France.

Pour mémoire ce traité avait été rejeté par référendum par les français en 2005.

Il fut ensuite adopté par le parlement français sur proposition du gouvernement de Monsieur SARKOZY.

Une disposition de ce traité en effet dit qu'au niveau européen on doit respecter le principe de concurrence avec une concurrence libre et non faussée sur l'attribution des marchés libres.

Cela bien sûr s'oppose à la demande du CESER concernant la demande de l'artisanat que nous soutenons malgré tout.

Par ailleurs, le groupe FO se félicite des dispositions de financement dégagées par la négociation entre les syndicats patronaux (UPA) en particulier et les syndicats de salariés (FO) en particulier, afin de pouvoir construire un véritable dialogue social dans les entreprises de l'artisanat avec la mise en place de la CPRIA.

En effet, malgré l'opposition ferme y compris judiciaire de certains syndicats d'employeurs (MEDEF et CGPME) qui ont été déboutés par la justice, il sera désormais possible, aux salariés de l'artisanat, d'être représenté par les syndicats de salariés au travers d'un vote dans une élection à la CPRIA qui aura lieu en fin d'année 2012.

Le groupe FO se félicite de la lucidité des syndicats patronaux de l'artisanat UPA en particulier et du dialogue social sérieux et responsable qui s'est installé avec les syndicats de salariés afin de donner la parole aux salariés de ce secteur et donner toute sa légitimité à la procédure CPRIA.

Au non du groupe FORCE OUVRIERE je vous rappelle que nous voterons l'amendement au projet d'avis présenté par les employeurs de l'artisanat, ainsi que le projet d'avis présenté par nos deux rapporteurs. »



**Intervention de Michel MAILLET  
Au titre de la CGT**

Sur l'amendement présenté par Bernard TOULLIER  
Au titre de représentant des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne

« Je précise tout d'abord que notre groupe s'abstiendra sur cette proposition d'amendement, puisque nous nous abstiendrons sur le projet d'avis.

J'ajouterai que cet amendement confirme le besoin de financement des entreprises de l'artisanat (et aussi des TPE). Notre proposition de création d'un Fonds régional de soutien à l'investissement et à l'emploi, qui permet de mobiliser les partenaires financiers tels que OSEO, la CDC, etc. trouve donc toute sa justification.

Je relèverai également la contradiction qu'il y a à solliciter des prêts et des aides de la part des collectivités territoriales et, dans le même temps, de critiquer leur niveau d'endettement en soutenant la nécessité de lutter contre les déficits publics. »